

Objectifs de l'action :

Venir en appui expertise des opérateurs/partenaires pour objectiver la problématique de santé déclarée par le bénéficiaire sur son parcours professionnel, particulièrement les altérations d'une ou plusieurs fonctions physiques, cognitives, sensorielle, mentale non reconnues administrativement.

Accompagner les BRSA non reconnus « travailleurs handicapés » dont les altérations sont prégnantes dans leurs parcours professionnels en :

- ➔ Définissant un ou plusieurs projets professionnels réalistes et réalisables prenant en compte leurs restrictions médicales et le marché du travail,
- ➔ Accompagnant la mise en place de la reconnaissance travailleur handicapé uniquement sur le volet projet professionnel.

Public cible :

Bénéficiaires du RSA déclarant être impactés dans leur parcours professionnel du fait d'altération de leur santé.

Contenu :

La prestation se décompose en 2 étapes :

Analyse approfondie de l'impact des problématiques de santé déclarées par le BRSA sur son parcours professionnel.

Cette étape est obligatoire pour toute prescription.

Il s'agit de faire une analyse complète de la situation de la personne par le prisme des altérations des capacités via :

- Le parcours professionnel emploi, formation
- Le parcours personnel
- Les perspectives recherchées/souhaitées prenant en compte sa connaissance personnelle de sa problématique

A l'issue de l'analyse, 2 options :

- Si les altérations ne sont pas prégnantes dans le parcours professionnel, nous ferons un bilan formalisé et restitué en tripartite avec le BRSA et le prescripteur pour poser le diagnostic
- Si les altérations sont prégnantes dans le parcours professionnel, nous mettons en place l'étape 2 avec le BRSA et nous en informerons son référent

Projet professionnel adapté

Sur la base de la 1ère étape, il s'agira de compléter notre analyse pour investiguer davantage :

- Les compétences professionnelles et extra professionnelles acquises et transversales
- Explorer les métiers en tension et porteur en prenant en compte les altérations des capacités de la personne
- Définir un projet professionnel réaliste et réalisable validé par le BRSA, acteur de sa démarche.
- Les stratégies compensatoires pouvant être mise en œuvre.
- Si nécessaire en fonction des situations, mise en place d'une reconnaissance travailleur handicapé, exclusivement sur le projet professionnel et en lien étroit avec le partenaire en charge des demandes de reconnaissances (ex : SPS, Pôle Autonomie...)

Contact / lieux :

03.27.79.79.88 / contact@handynaction.fr

VALENCIENNES • CONDÉ SUR L'ESCAUT • DENAIN • RAISMES • CAMBRAI • CAUDRY • LE CATEAU CAMBRESIS • MAUBEUGE • AULNOYE AYMERIES • FOURMIÉS • LE QUESNOY



Handyn'
action